

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 172 Subventions (13 000 euros) à 2 associations de jeunesse (20e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11 000 euros est attribuée à l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion - AEPCR (17762/2017_00726 et 2017_02148) 77, rue Alexandre Dumas (20e), dont 8 500 euros pour son fonctionnement et 2 500 euros pour son projet « filles en scène ou pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Ateliers de Natéma (19350/2017_00588) 37-39, rue des Orteaux (20e), pour son fonctionnement.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO